

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
de la séance du 2 décembre 2002

Présents

Erhard FRIEDBERG, James Mc CEARNEY, Marie-Christine LABROUSSE.
Antoine ASSERAF, Julien BOURROUILHOU, Romuald DZOMO-NKONGO, Léonard GOURINAT, Thymée N'DOUR, Edmond ESPANEL, Anthony MESLE.

Absents ou excusés

David ABIKER (procuration Marie-Christine LABROUSSE), Franck BARON, Nicolas DAHAN, Gilles LE CHATELIER, Christian LEQUESNE (procuration Erhard FRIEDBERG).
Léonard GOURINAT.

Assistaient à la séance

M. Richard DESCOINGS	directeur
M. Guillaume PIKETTY	directeur adjoint
Mme Morgane LE BERRE	directrice de la scolarité
M. Xavier BRUNSCHVICG	directeur adjoint de la communication
Mme Nadia GRANIER DEFERRE	directrice déléguée aux fonctions publiques
M. Dominique REYNIE	directeur de l'école des DESS d'entreprise
Mme Federica CAPRANICO	responsable Sciences Po Avenir
Mme Ghislaine FAU	chargée de mission, responsable de l'aide sociales

*
* *
*

I. DESS en apprentissage.	p. 2
II. Résolutions complémentaires sur le Cycle du diplôme.	p. 5
III. Audition de Sciences Po Avenir.	p. 6
IV. Bilan de l'aide sociale.	p. 9
V. Information sur les élections 2003.	p. 16
VI. Adoption des procès-verbaux des 4 et 18 novembre 2002.	p. 17
VII. Echanges d'informations sur des questions diverses.	p. 17

COMMISSION PARITAIRE
PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU 2 DECEMBRE 2002

La séance est ouverte à 18 h sous la présidence d'Anthony Meslé.

I. DESS MARKETING EN APPRENTISSAGE

a) Exposé

Dominique REYNIE présente le projet de DESS "Etudes de marché et stratégies marketing" en apprentissage. Il rappelle que ce DESS, qui forme aux métiers des études de marché, des sondages et du marketing, a été créé en 1971 par Alain Lancelot et Pierre Weil. Il a depuis fait ses preuves et n'a cessé de prospérer auprès des étudiants et des entreprises. La particularité de ce DESS est d'offrir aux étudiants une double formation aux métiers de l'étude de marché et aux métiers du marketing. C'est le seul DESS dans ce secteur à proposer cela. Les étudiants ont donc ensuite la possibilité de choisir entre les deux univers professionnels. On observe depuis plusieurs années un nombre très élevé de candidatures à ce DESS, ce qui est un signe de la bonne santé de la formation et de l'attractivité de Sciences Po. Il y a environ 550 candidats chaque année pour une trentaine de places, le nombre de places étant limité par le statut même du DESS. Celui-ci, en raison des missions qui lui sont confiées, ne peut pas accueillir beaucoup plus d'étudiants. Les étudiants candidats à l'admission dans le DESS ont une formation à bac + 4. Ce sont de très bons candidats et il est souvent assez difficile de leur expliquer qu'ils ne peuvent pas suivre la formation offerte par le DESS. Il fallait donc trouver le moyen d'offrir un plus grand nombre de places aux étudiants. L'ouverture dans le cadre de ce DESS d'une filière en apprentissage qui double la filière existante est une solution intéressante. Ce DESS en apprentissage pourrait accueillir autant d'étudiants que le DESS classique, ce qui permettrait de desserrer la contrainte sur les candidatures et de satisfaire un plus grand nombre de candidats. La formation qui serait proposée dans le cadre du DESS en apprentissage serait exactement la même que celle du DESS classique en ce qui concerne l'offre d'enseignement : 405 heures d'enseignement sur les métiers des études de marché et du marketing. Le corps enseignant serait également le même, composé de professionnels des études de marché et du marketing. Il faudrait simplement recruter plus d'enseignants. La différence avec le DESS classique tient d'abord à la durée totale des études. Le DESS classique s'étale sur 18 mois, en raison de la double formation, qui ouvre sur deux stages obligatoires, l'un dans le domaine des études de marché et l'autre dans le domaine du marketing. Pour le DESS en apprentissage, cette durée de formation passerait à 12 mois, dans la mesure où il n'y aurait plus de stage, l'étudiant étant recruté pendant 12 mois comme apprenti par une entreprise. Il serait à la fois salarié de l'entreprise et étudiant à Sciences Po. Cette différence a plusieurs conséquences importantes. L'étudiant n'ayant pas un statut de stagiaire mais de salarié, il recevrait un salaire mensuel égal à 53 % du SMIC, qui augmenterait si la durée de l'apprentissage augmentait. Il est possible qu'un étudiant ne soit pas diplômé au bout de 12 mois s'il n'a pas validé tous ses enseignements. Son apprentissage serait alors prolongé d'une année et son salaire passerait de 53 % à 62 % du SMIC. Le statut de salarié ouvre un droit aux congés payés et permet à l'étudiant de recevoir une indemnité de chômage au terme de sa formation pendant la durée de recherche d'un emploi. Dans environ 80% des cas, les étudiants sont recrutés par l'entreprise au terme des 12 mois d'apprentissage. Quand c'est le cas, cette année d'apprentissage est comptabilisée comme une année d'ancienneté. Ce statut de salarié en apprentissage a des effets de justice sociale en ouvrant une nouvelle possibilité de financement des études. Cela devrait favoriser l'accès à ce DESS des candidats qui viennent de province, pour qui le prix des logements à Paris est un obstacle important. Cela ne lèverait pas toutes les difficultés, mais pourrait les réduire, ce qui est d'autant plus important que de nombreux candidats au DESS marketing viennent de province. Par ailleurs, la formation en apprentissage bénéficie du

soutien du Conseil régional d'Ile-de-France. La création de ce DESS marketing en apprentissage devrait permettre de renforcer les liens de Sciences Po avec le Conseil régional. Cela serait aussi l'occasion de resserrer les liens avec les entreprises, qui sont essentielles pour le fonctionnement du DESS, aussi bien en ce qui concerne les enseignants que l'offre de stages, l'offre d'emplois et la présentation des activités professionnelles. Le DESS en apprentissage devrait permettre de renforcer le pouvoir de l'institution de formation face aux entreprises, Sciences Po offrant de nouvelles possibilités de rencontre entre les candidats au DESS et les entreprises cherchant des salariés en apprentissage. Le DESS en apprentissage comportera 405 heures de formation intense, à raison de deux mois de formation aux métiers des études de marché et de deux mois de formation aux métiers du marketing. L'étudiant passera ensuite sept mois en entreprise et aura quatre semaines de congés payés.

b) Questions et observations

Edmond ESPANEL demande si le même diplôme est délivré pour le DESS en formation initiale et pour le DESS en apprentissage.

Dominique REYNIE répond par l'affirmative. Le DESS en apprentissage comporte simplement la mention "diplôme obtenu en apprentissage". Il ajoute que le DESS Etudes de marché et stratégie marketing a reçu une habilitation du ministère, renouvelée récemment. L'intitulé du diplôme fait partie de l'habilitation. Sciences Po n'a donc pas de possibilité de modifier cet intitulé, sauf à créer un nouveau DESS avec un intitulé différent. Mais il est possible d'ouvrir une filière en apprentissage pour un DESS déjà habilité.

Marie-Christine LABROUSSE demande s'il y a d'autres DESS en apprentissage à Sciences Po. Elle souhaite également savoir si d'autres établissements proposent des DESS en marketing. Enfin, elle demande si les entreprises potentiellement employeurs sont impliquées dans le recrutement des étudiants dans le DESS de Sciences Po.

Dominique REYNIE répond que si cette filière est créée, ce sera le premier DESS en apprentissage à Sciences Po. En ce qui concerne la concurrence, il existe de nombreux DESS en apprentissage, notamment dans le domaine du marketing ou des études de marché. C'est le cas de Paris II, dont le DESS connaît un grand succès. Enfin, le recrutement des étudiants en DESS se fait d'abord par Sciences Po, comme pour la formation initiale. Une présélection est d'abord faite sur dossier. 110 étudiants sont choisis pour passer un entretien d'admission. Au terme de cet entretien, Sciences Po en retient une trentaine. Une fois qu'ils sont admis en DESS, il leur revient de trouver l'entreprise qui acceptera de les recruter comme stagiaires ou comme apprentis. Le DESS en formation initiale existe depuis trente ans et un nombre important de cadres des entreprises enseignent dans ce DESS. Ces entreprises adressent donc un grand nombre d'offres de stages au DESS de Sciences Po.

Julien BOURROUILHOU demande quels sont les profils attendus pour ces étudiants et quels seront les débouchés sur le marché du travail. Il demande si le fait de ne recevoir que 53 % du SMIC pour un étudiant déjà diplômé à bac + 4 n'aura pas un effet désincitatif pour les candidats, s'il existe des possibilités plus avantageuses.

Dominique REYNIE répond que les mêmes étudiants seront candidats aux deux filières du DESS Etudes de marché et stratégie marketing. Ceux qui ne seront pas reçus en formation initiale pourront se voir proposer d'être candidats à la formation en apprentissage. Quel que soit l'établissement de formation, pour financer leurs études, les étudiants candidats à un DESS doivent obtenir soit une aide des parents, soit une bourse ou un prêt. La création de cette filière en apprentissage ajoute la possibilité de financer ces études par une activité salariée à hauteur de 53 % du SMIC. Il s'agit d'une somme modeste, mais il n'y a pas de possibilité plus avantageuse. Ce système est plutôt incitatif. Le DESS en formation initiale ne peut pas offrir à tous les étudiants une bourse mensuelle d'un niveau équivalent. En cas de difficultés financières, ils doivent tenir bon jusqu'au premier stage de six mois et économiser sur leurs indemnités de stage pour vivre pendant la deuxième partie de la scolarité. Cette situation est particulièrement difficile. Une formation en apprentissage offrirait un revenu régulier pendant toute la scolarité. En ce qui concerne les débouchés, ce DESS est très dépendant de

la conjoncture et du marché de l'emploi. Il y a actuellement une petite reprise du recrutement pour les métiers des études et du marketing et les diplômés trouvent plus facilement. Les choses étaient très difficiles l'année dernière. Il y a trois ans, c'était le contraire : le nombre d'offres d'emploi dépassait celui des diplômés et les entreprises étaient insatisfaites. En l'état actuel des choses, les diplômés en apprentissage devraient vraisemblablement trouver un emploi assez rapidement.

Julien BOURROUILHOU demande comment ce DESS compte toucher les étudiants étrangers.

Dominique REYNIE répond qu'il a des difficultés sur ce point. Les étudiants étrangers sont intéressés par ce DESS, mais sont confrontés au problème de leur accueil en France, notamment par les services de la préfecture de police. Puisqu'ils sont en apprentissage, ils sont salariés et la préfecture les traite donc comme s'ils étaient candidats à un contrat à durée indéterminée. On les traite particulièrement mal. En effet, la préfecture regarde les statistiques de l'ANPE et applique très sévèrement la règle. Il faut longuement expliquer la situation aux services de la préfecture et insister sur le fait que ce sont avant tout des étudiants, salariés de l'entreprise pour 12 mois.

Julien BOURROUILHOU demande s'il y a moins de problèmes lorsque ces étudiants souhaitent faire un CDD après les quatre mois de cours du DESS en formation initiale.

Dominique REYNIE répond que le problème ne se pose pas pour le DESS classique, puisque celui-ci ne parle que de stages, ce qui implique un statut d'étudiant. Pour le DESS en apprentissage, les services de la préfecture ont manifestement des difficultés à saisir que le statut d'étudiant prime sur le statut de salarié.

Anthony MESLE demande si ces DESS sont présentés aux étudiants sur le même support ou sur des brochures différentes, puisqu'ils s'adressent *a priori* à un public légèrement différent.

Dominique REYNIE pense qu'il faudrait présenter cela sur deux brochures différentes, pour que les choses soient claires. Il a cependant le sentiment que le public est le même pour ces deux filières de DESS.

Anthony MESLE estime que si ces deux filières étaient présentées dans la même brochure, les candidats au DESS pourraient choisir en pleine connaissance des avantages respectifs de chaque formule. Le DESS en apprentissage est rémunéré pendant toute la formation, avec un statut de salarié. Pour le DESS en formation initiale, la formation est plus longue et les étudiants conservent un statut d'étudiant, avec ce que cela implique concernant la sécurité sociale. Il faut présenter systématiquement les différences entre ces deux formules pour permettre aux étudiants d'arbitrer.

Dominique REYNIE est d'accord sur ce point. Le DESS classique comporte des avantages que le DESS en apprentissage ne peut pas offrir. Par exemple, de nombreux étudiants souhaitent faire un stage à l'étranger. Il n'est pas possible de leur offrir un statut d'apprenti à l'étranger, en raison de la différence de droits du travail. Les étudiants qui tiennent absolument à faire une expérience professionnelle à l'étranger choisiront donc le DESS classique. Certains étudiants souhaitent faire un stage en études de marché et un stage en marketing, afin de mieux choisir ensuite. L'apprentissage n'offre pas cette possibilité, puisque le candidat doit rester dans l'entreprise pendant un an sans pouvoir faire une autre expérience pendant la durée de formation. Cela lui permet d'être parfaitement inséré au sein de la vie de l'entreprise. Chaque apprenti a un correspondant dans l'entreprise, qui est en liaison avec Sciences Po. Ce correspondant doit garantir que l'étudiant en apprentissage recevra toute la formation nécessaire. Ces correspondants devraient régulièrement être invités dans des séminaires en DESS pour faire le point avec les étudiants sur la manière dont les choses évoluent.

Marie-Christine LABROUSSE demande si les étudiants en apprentissage doivent rendre un mémoire. L'entreprise où elle travaille a souvent accueilli des apprentis. Ceux-ci sont salariés et s'impliquent dans leur travail, mais ont souvent des difficultés à rédiger leur mémoire, qui a toujours un caractère quelque peu artificiel.

Dominique REYNIE répond que certains DESS demandent à leurs étudiants de rédiger un mémoire. Ce n'est pas le cas du DESS études de marché et stratégie marketing de Sciences Po. On leur demande en revanche de concevoir et de présenter un projet marketing à la fin de leur formation, dans

le cadre d'un travail en groupe. Il faut maintenir ce projet, qui permet aux étudiants de se revoir, de travailler ensemble et d'imaginer quelque chose. Ces présentations, qui sont généralement faites sur Powerpoint, sont examinées par un jury. C'est un moment rituel, très intéressant sur le fond. Jusqu'à présent, les projets ont été excellents.

c) Vote

La Commission paritaire donne à l'unanimité un avis favorable à la création de ce DESS en apprentissage.

II. RESOLUTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE CYCLE DU DIPLOME

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique que ces deux résolutions complémentaires ont été présentées en groupe de travail. Le dossier remis aux membres de la Commission paritaire comporte le texte des résolutions du 13 décembre 1999 et du 26 juin 2000, auxquelles les deux résolutions complémentaires proposées aujourd'hui font référence. Le principe de ces deux résolutions est simple. Il s'agit d'inscrire ce que les Conseils avaient souhaité faire mais n'avaient pas souhaité écrire à l'époque, à savoir que le diplôme de Sciences Po ne peut être obtenu qu'à condition d'avoir accumulé un certain nombre de crédits qui correspondent au parcours de formation cohérent voulu par les Conseils. Cela signifie qu'il ne doit pas être possible d'obtenir le diplôme en accumulant par exemple des enseignements d'ouverture choisis en modules supplémentaires chaque semestre, et en se passant par conséquent de valider des modules de spécialisation ou plusieurs épreuves de diplôme. Ces deux résolutions ont pour objectif de renvoyer systématiquement les candidats au diplôme au cursus normal conduisant au diplôme de Sciences Po, sans prendre en compte les modules supplémentaires.

b) Questions et observations

Thymée N'DOUR souligne que les étudiants peuvent prendre un module de spécialisation supplémentaire. Il faudra donc préciser, au moment des inscriptions en ligne des étudiants, quel module de spécialisation ils seront tenus de valider. Par ailleurs, elle demande comment ces deux résolutions seront expliquées aux étudiants. Il est possible qu'elles ne leur paraissent pas très claires.

Guillaume PIKETTY répond que les précisions sur les enseignements devant être validés figureront sur les différents documents d'information et sur le site internet.

Anthony MESLE demande quand ces nouvelles résolutions entreront en vigueur.

Guillaume PIKETTY répond qu'elles devraient s'appliquer à partir de septembre 2003.

Marie-Christine Labrousse indique que James Mc Cearney et elle-même s'étonnent de l'emploi du mot "diplomation".

James Mc CEARNEY fait remarquer que ce mot n'est pas très élégant.

Anthony MESLE propose de le remplacer par "obtention du diplôme".

Edmond ESPANEL demande ce que deviendront les crédits obtenus dans le cadre d'un module supplémentaire. Il souhaite savoir si des crédits seront affectés aux enseignements supplémentaires ou si les étudiants les suivront sans obtenir de crédits.

Guillaume PIKETTY répond que des crédits sont affectés aux modules supplémentaires choisis par les étudiants. Ils sont pris en compte dans le calcul des mentions. Par ailleurs, les enseignements pris en module supplémentaires et les crédits obtenus dans ce cadre sont inscrits sur le relevé de notes et le transcript de chaque étudiant.

Richard DESCOINGS ajoute que ces modules supplémentaires sont également choisis pour la beauté intellectuelle du geste. Il rappelle qu'ils ne donnent pas lieu à la perception de droits de scolarité supplémentaires, ce qui montre bien que les droits de scolarité ont un caractère forfaitaire et indissociable, quelle que soit la durée des enseignements suivis.

Anthony MESLE propose de voter, en remplaçant “diplomation” par “obtention du diplôme”.

c) Vote

Les deux propositions de résolutions complémentaires sont approuvées à l’unanimité.

III. AUDITION DE SCIENCES PO AVENIR

a) Exposé

Federica CAPRANICO présente le rapport d’activité de Sciences Po Avenir pour 2001-2002. Plusieurs objectifs ont guidé l’activité de ce service tout au long de l’année universitaire. Le premier était le suivi des départ en stage à l’étranger des 122 étudiants de 1er cycle qui ont souhaité passer l’année à l’étranger dans le cadre d’un stage. Le deuxième objectif était la diversification des offres de stages et d’emplois et des possibilités de rencontres avec les professionnels des différents secteurs d’activité, pour mieux articuler les services de Sciences Po Avenir avec les 23 majeures de spécialisation. Le troisième objectif était une amélioration de la qualité des services proposés aux étudiants, notamment l’accueil et la souplesse dans le suivi des étudiants.

Pour atteindre ces objectifs, Sciences Po Avenir dispose de différents moyens. L’équipe de Sciences Po Avenir se compose de 7 personnes. Trois chargés de mission s’occupent respectivement de l’organisation des forums entreprises et des manifestations orientation emploi, des stages de 3ème année, et du stage du cycle du diplôme et de l’orientation professionnelle des jeunes diplômés. L’équipe comprend également une responsable, Federica Capranico, et trois secrétaires dont une en cours de recrutement, qui s’occupent du suivi administratif et de l’accueil des étudiants. L’accueil est ouvert aux étudiants du lundi au vendredi de 13h à 17h 30, y compris l’été. Cinq permanences hebdomadaires sont tenues par les chargés de mission tous les après-midi, ce qui permet aux étudiants de s’entretenir avec eux sans rendez-vous. Les étudiants peuvent également avoir des entretiens individuels d’orientation sur rendez-vous en dehors des heures de permanence. Une salle de consultation équipée de 8 postes informatiques permet aux étudiants de consulter la base de données d’offres de stages et d’emplois de Sciences Po Avenir, ainsi que les sites internet des entreprises et les sites de recrutement qui les intéressent. Les étudiants disposent également d’un fonds documentaire en libre accès sur les métiers, les entreprises et les listes de stages effectués les années précédentes par d’autres étudiants de Sciences Po, ainsi que les rapports de stages des étudiants de 3ème année.

Sciences Po Avenir a différents pôles d’activité. Le premier est l’accueil des étudiants. En 2001-2002, le service a accueilli 8200 visites d’étudiants et 2600 visites de jeunes diplômés. Le deuxième pôle d’activité est l’aide à la recherche de stages. En 2001-2002, 2135 offres de stages ont été diffusées. Le troisième pôle est l’aide à la recherche du premier emploi des jeunes diplômés. Sciences Po Avenir a proposé 631 offres d’emploi en 2001-2002. Le rôle de Sciences Po Avenir est de faire le lien entre les recruteurs potentiels et les étudiants. La diffusion des offres se fait par le biais de la base de données qui peut être consultée sur place ou sur le site Internet du service. Le flux d’offres est relativement régulier tout au long de l’année, ce qui ne correspond pas tout à fait au flux des départs en stage des étudiants. En 2001-2002, 1582 stages ont été effectués par les étudiants de Sciences Po, tous cycles confondus. 29 % de ces stages ont été effectués à l’étranger. 53 stages ont été faits par des étudiants de 1er cycle, 762 par des étudiants du cycle du diplôme et 767 par des étudiants de 3ème cycle et des étudiants hors scolarité. S’il est vrai que les DESS diffusent eux-mêmes des offres de stages et assurent un contact entre les étudiants et les entreprises, c’est toujours Sciences Po Avenir qui s’occupe du suivi administratif des conventions. En ce qui concerne la répartition des stages par type d’établissement, 70 % des stages ont lieu en entreprise, 17 % dans des administrations et des établissements publics, 11 % dans le milieu associatif et 4 % dans une organisation internationale ou européenne. En ce qui concerne l’année à l’étranger, 46 étudiants de 3ème année ont effectué un stage à l’étranger en 2001-2002. S’il y a eu 53 stages effectués, c’est parce que certains étudiants ont fait deux stages pendant l’année. A la rentrée 2002, 122 étudiants ont choisi de partir en stage à l’étranger. Ils sont au début de leur stage et Sciences Po Avenir commence à recevoir leurs premiers commentaires, qui sont généralement très positifs.

En ce qui concerne la mission d'orientation et d'aide à la recherche du premier emploi, 631 offres d'emploi ont été diffusées en 2001-2002. Les jeunes diplômés bénéficient d'un suivi individuel. Ils peuvent s'inscrire à Sciences Po Avenir en tant que jeunes diplômés en recherche active, rencontrer les chargés de mission, déposer leur CV et consulter les offres. L'aide à la recherche du premier emploi comprend également des services d'orientation professionnelle. Deux grands forums entreprises sont organisés chaque année. Ce sont les moments privilégiés du contact entre les entreprises et les étudiants de Sciences Po en ce qui concerne le recrutement pour les stages et pour les emplois. 48 entreprises étaient présentes au forum du 14 novembre 2001 et 61 entreprises au forum du 19 mars 2002. Pour l'année universitaire en cours, 40 entreprises ont participé au forum du 13 novembre 2002 et 58 sont en cours d'inscription pour le forum du 19 mars 2003. D'autres manifestations ont également été organisées. Ainsi, les étudiants de Sciences Po ont pu, par le biais d'un bus affrété par Sciences Po Avenir, se rendre au forum "Agir ensemble" organisé sur le campus d'HEC. Ce forum était consacré aux ONG travaillant dans le secteur du développement et de l'humanitaire. Des entretiens d'orientation ont été organisés avec des professionnels des métiers de la culture et des métiers du développement. Ces rencontres ont été organisées en étroite collaboration avec des projets collectifs d'étudiants. Ces étudiants ont pu accomplir une partie de leur travail avec l'aide de l'équipe de Sciences Po Avenir. Ils ont fourni à l'équipe du service un certain nombre d'indications sur leurs souhaits quant au type de rencontres d'orientation organisées avec des professionnels. Ces rencontres ont suivi d'une dizaine de jours les rencontres organisées par les étudiants, afin de leur permettre de préparer un argumentaire et de poser des questions aux différents professionnels venus à Sciences Po. Une réunion d'orientation professionnelle a également été organisée avec les enseignants de la majeure de spécialisation "organisations internationales", qui ont rencontré les étudiants en invitant eux-mêmes des professionnels de ce secteur. Toujours dans un souci de diversification du type de rencontres organisées entre des étudiants et des employeurs potentiels, Sciences Po Avenir a organisé des présentations et des sessions de recrutement sur le campus. Unilever et Goldman-Sachs sont notamment venus présenter aux étudiants leurs procédures de recrutement. Ces présentations ont été suivies de simulations d'entretiens. Recrutex, qui est un site de professionnels des professions juridiques, est venu présenter ses activités. Enfin, une journée de recrutement pour des stages et des emplois a été organisée pour l'Oréal sur le campus. De plus en plus, les entreprises confient à Sciences Po Avenir une responsabilité plus grande dans le processus de recrutement. Elles demandent à Sciences Po Avenir d'organiser un premier recueil des candidatures, ce qui facilite d'autant plus les contacts avec les chargés de relations avec les écoles et les chargés de recrutement junior et stages.

Des petits déjeuners organisés au Gymnase ont permis des rencontres informelles avec les entreprises. La BNP-Paribas a ainsi participé à un petit déjeuner. PSA Peugeot Citroën a été présent au cours de trois matinées de présentation des métiers du groupe. Ont également été accueillis dans le cadre de ces petits déjeuners Andersen, Bouygues Construction et le CIC en collaboration avec le club voile de Sciences Po. Les petits déjeuners ont permis à deux populations d'étudiants de rencontrer les entreprises : des étudiants ayant des besoins spécifiques et souhaitant se présenter en vue d'un recrutement, ainsi que des étudiants souhaitant simplement poser des questions sur les métiers et les carrières dans les différents groupes et sociétés présentes, ce qui n'est pas toujours possible lors du forum.

Des étudiants de Sciences Po ont participé à des jeux d'entreprise. Une équipe commune Sciences Po / Ecole des Ponts et Chaussées a gagné le défi Bouygues Construction. Sciences Po a également participé au jeu E-Reporter de Pechiney et au Marketing Award.

Des bourses ont été négociées et allouées par la Fondation Jeunesse Internationale et la Fondation de France à des étudiants partant pour des stages de terrain dans les métiers du développement. Ces bourses sont reconduites pour 2002-2003. L'année dernière, il y a eu une seule session d'attribution de bourses. Cette année, il y en aura deux, afin d'accorder le moment d'allocation des bourses avec celui du départ des étudiants.

b) Questions et observations

Julien BOURROUILHOU constate que 200 jeunes diplômés ont été reçus et suivis individuellement en 2001-2002. Il demande quel a été le bilan de ce suivi individuel.

Federica CAPRANICO répond que les jeunes diplômés ont tendance à disparaître dès qu'ils trouvent un emploi. Ils reviennent quelques années plus tard, généralement vers l'association des anciens élèves. Sciences Po Avenir a des retours sur certains cas, qui ont généralement trouvé un emploi correspondant plus ou moins à leurs attentes. Sciences Po Avenir est actuellement dans une phase de refonte de l'enquête annuelle jeunes diplômés, pour relancer les diplômés des deux dernières années. Federica Capranico indique qu'elle espère présenter des données précises sur le premier emploi des deux dernières promotions avant février 2003.

Romuald DZOMO-N'KONGO souligne qu'il faudrait une actualisation plus fréquente des offres de stages et d'emplois. Il arrive que des étudiants postulent à un stage ou un emploi qui est déjà pourvu depuis un certain temps. Par ailleurs, alors que les étudiants de Sciences Po s'intéressent beaucoup au monde associatif, seulement 11 % ont fait des stages dans le milieu associatif. Il faudrait organiser un forum spécifique à ce milieu, afin de développer les contacts.

Federica CAPRANICO répond que les offres de stages restent généralement 5 semaines sur la base de données de Sciences Po Avenir. Elles sont automatiquement effacées lorsque les stages proposés sont pourvus. Sinon, les offres ne sont pas effacées avant 5 semaines. Parfois, les entreprises déposent les offres au moment où les étudiants ne cherchent pas de stages. Elles demandent donc à Sciences Po Avenir de laisser l'offre plus longtemps sur le site. Environ 700 étudiants du cycle du diplôme partent en stage au cours du 1er semestre de l'année universitaire. L'année dernière, 60 à 70 étudiants de ce cycle sont partis au cours du 2ème semestre. Les étudiants demandent une actualisation fréquente des offres alors que des entreprises souhaitent qu'elles restent plus longtemps sur le site. Sciences Po Avenir tente de contenter les deux parties.

Romuald DZOMO-N'KONGO fait remarquer que les offres précisent généralement la date de début et de fin du stage. Lorsqu'un étudiant remarque l'offre alors que la date indiquée est dépassée, il peut penser qu'il ne peut plus postuler puisqu'il n'est plus dans les délais. Il faudrait indiquer aux étudiants que l'offre est toujours actuelle même si elle est depuis longtemps sur le site.

Federica CAPRANICO est d'accord. En ce qui concerne la question sur les associations, il est difficile d'organiser un véritable forum d'associations qui ressemble au forum entreprises, entre autres pour des questions de coût et de locaux. Mais l'année dernière, Sciences Po Avenir a donné aux étudiants la possibilité de se rendre sur un forum associations organisé sur le campus de HEC. Il sera possible de le faire cette année si d'autres occasions se présentent. Il faut aussi savoir que lorsque les volumes de recrutement ne sont pas très importants, les associations elles-mêmes n'ont pas grand intérêt à se déplacer pour rencontrer les étudiants. Elles recevraient un nombre très élevé de candidatures qu'elles ne pourraient pas exploiter.

Antoine ASSERAF salue l'esprit d'ouverture de l'équipe de Sciences Po Avenir. Chaque fois que les étudiants ont fait des suggestions sur les améliorations à apporter, ils ont toujours eu un très bon accueil. Il fait remarquer que les étudiants étrangers, surtout hors Union européenne, peuvent avoir de grandes difficultés à trouver un stage en France, parfois en raison d'un niveau insuffisant de français ou de problèmes administratifs. Il demande si une aide particulière est apportée à ces étudiants.

Federica CAPRANICO répond que Sciences Po Avenir organise tous les jeudis des ateliers pratiques de travail sur le CV et la lettre de motivation en français et en langues étrangères. Au bout de quelques semaines, les ateliers ont doublé parce qu'il y avait une énorme demande de la part des étudiants. Au début du 2ème semestre, certains ateliers seront tout particulièrement consacrés aux étudiants non francophones. En ce moment, Sciences Po Avenir a plutôt une demande d'ateliers en anglais.

Thymée N'DOUR constate que 30 étudiants ont pu être reçus à chaque rencontre d'orientation avec des professionnels des métiers de la culture et du développement. Les majeures conduisant à ces métiers étant prisées des étudiants, elle demande si Sciences Po Avenir tente de contacter plus de professionnels, pour permettre au maximum d'étudiants de bénéficier d'un entretien personnalisé.

Federica CAPRANICO répond qu'elle le fait lorsque cela est possible. Mais elle reste persuadée que pour certains métiers, où le recrutement se fait par réseaux, ce sont plutôt les connaissances et la formation de réseaux qui comptent. Sciences Po Avenir fera de son mieux pour organiser le plus de rencontres possible. Mais il est arrivé que l'on invite un professionnel à passer un après-midi à Sciences Po pour rencontrer des étudiants et que ces derniers ne viennent pas, ce qui est très embarrassant.

Richard DESCOINGS ajoute que les élus étudiants et la direction de Sciences Po ont la responsabilité collective de faire comprendre aux étudiants qu'un certain nombre de secteurs ont des débouchés extrêmement peu nombreux. Les majeures menant aux métiers de la culture et celles qui mènent aux métiers du développement sont très prisées. C'est également le cas du journalisme et de la recherche. Mais il faut bien informer les étudiants. Ils doivent savoir qu'il y a deux types de métiers de la culture. Certains sont exercés par des fonctionnaires, qu'ils soient agents publics territoriaux ou agents publics de l'Etat. Mais on n'entre pas aisément dans un service déconcentré de l'Etat ou au ministère de la culture. Dans les collectivités territoriales, il y a maintenant des filières d'administrateurs territoriaux dans le domaine culturel. Il y a donc de moins en moins de personnels recrutés sur contrat. Ce sont les concours de recrutement dans la fonction publique territoriale qui permettent d'accéder à ce type de postes. On a beaucoup de mal à faire passer cette information aux étudiants, dont beaucoup souhaitent travailler dans une DRAC. L'autre secteur qui crée beaucoup d'emplois dans les métiers de la culture est celui des entreprises, avec le management culturel. Dans ces emplois, on attend des jeunes diplômés des compétences de gestion, de marketing et des compétences commerciales, et non qu'ils soient artistes. Il y a toujours une sorte d'ambiguïté autour des métiers de la culture. Les métiers de la culture auxquels donne accès le diplôme de Sciences Po sont des métiers d'encadrement et de gestion de la culture. Ce secteur est très attractif, mais il faut avoir une vraie compétence de gestionnaire pour être recruté. En ce qui concerne les métiers du développement, la situation est également difficile. Les organisations ne recrutent pas comme cela, parce qu'elles n'ont pas les financements qui le permettent et ne souhaitent pas nécessairement recruter de la sorte. En outre, dans le secteur du développement, il n'y a pas nécessairement d'autres emplois que ceux qui sont offerts par les entreprises. Le développement économique vient largement à travers l'action des entreprises. On ne peut pas à la fois chercher à travailler dans le secteur du développement et penser qu'on pourra le faire sans passer par des entreprises.

IV. BILAN DE L'AIDE SOCIALE

a) Exposé

Ghislaine FAU présente le bilan de l'année 2001-2002, qui a été particulièrement significative pour l'aide sociale. En effet, deux des grandes orientations prises par Sciences Po, à savoir la diversification sociale et l'internationalisation, ont commencé à faire sentir leurs effets. Ghislaine Fau indique qu'elle a tenté de rédiger un bilan plus explicite que les années précédentes. Ce bilan figurant dans le dossier envoyé aux membres de la Commission paritaire, elle concentrera son propos sur les répercussions de la diversification sociale et de l'internationalisation et sur la manière de les accompagner et de les soutenir. En 2001-2002, la diversification sociale a commencé à se manifester à travers une augmentation assez spectaculaire du nombre de boursiers d'enseignement supérieur. Il n'en a pas toujours ainsi. Quand Ghislaine Fau a commencé à s'occuper du service d'aide sociale, elle présentait d'année en année aux Conseils une diminution du nombre des boursiers d'enseignement supérieur. L'année 1997-1998, qui est la première citée dans le bilan, avec 116 boursiers, marque le chiffre plancher. Il y avait un peu plus de boursiers d'enseignement supérieur les années précédentes. La progression de l'année écoulée n'en est que plus spectaculaire. Le nombre de boursiers d'enseignement supérieur est passé de 204 en 2000-2001 à 327 en 2001-2002, soit 60 % d'augmentation. Certes, il y a eu dans le même temps une progression générale du nombre d'étudiants aidés par l'Etat. Pendant les années 90, le pourcentage d'étudiants aidés est passé de 20 % à 30 %. Mais les rythmes de progression sur le plan national sont nettement inférieurs à ceux de l'augmentation des étudiants aidés au niveau de Sciences Po. Cette progression nationale s'est étalée

sur 10 ans et entre 2000-2001 et 2001-2002, il y a eu 2 % d'augmentation. Il se passe donc bien quelque chose à Sciences Po. Ce mouvement n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une information plus large et mieux ciblée, et surtout de la politique des conventions d'éducation prioritaire, qui a été largement relayée dans la presse. Cela a modifié l'image de Sciences Po et fait penser dans beaucoup de milieux que Sciences Po n'était pas inaccessible. Sciences Po avait distribué dans des salons destinés aux lycéens et aux étudiants des plaquettes intitulées "Sciences Po : pourquoi pas vous ?". Cette communication commence peut-être à porter ses fruits. Derrière les 17, puis les 33 étudiants admis dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire, de très nombreux étudiants boursiers d'enseignement supérieur sont entrés à Sciences Po. Ce mouvement s'est accompagné d'une augmentation spectaculaire des ressources de l'Etat. Chaque année, Ghislaine Fau chiffre le montant des bourses données par l'Etat aux étudiants de Sciences Po. En 2000-2001, cette aide était de 900 000 euros. En 2001-2002, elle est passée à 1 335 000 euros. Cette hausse a été presque exclusivement concentrée sur les boursiers d'enseignement supérieur.

L'ouverture internationale est le deuxième point fort de la politique de Sciences Po ces dernières années. L'augmentation du nombre d'étudiants étrangers à Sciences Po a des conséquences importantes sur la politique d'aide sociale. A côté d'étudiants venant de pays dont le niveau de vie est comparable à celui de la France, Sciences Po accueille des étudiants venant de régions dont le niveau de vie est très inférieur, notamment l'Europe centrale et orientale, l'Amérique latine, le Maghreb et l'Asie en dehors du Japon. A ces différences importantes de niveau de vie s'ajoutent des différences importantes dans la valeur des monnaies. Entretenir un enfant à Paris est donc une entreprise quasi impossible pour nombre de familles venant des pays du Sud, même lorsqu'elles ont un statut convenable dans leur pays. Il y a également eu des retournements spectaculaires l'année dernière. Ainsi, en quelques semaines, les étudiants argentins ont perdu les deux tiers des économies dont ils disposaient pour financer une année à Sciences Po. Pour aider les étudiants étrangers, Sciences Po ne peut compter que sur ses ressources propres. En effet, les bourses d'enseignement supérieur et les bourses de service public ne sont ouvertes qu'aux étudiants français ou ayant résidé longtemps en France. Malheureusement, la tendance n'est pas à l'ouverture. Il y a quelques années, il y avait eu un espoir de voir les bourses de DEA et de DESS ouvertes aux étudiants de l'Union européenne, mais il y a eu un retour en arrière. Les bourses de Sciences Po sont donc, avec les rares bourses Egide et quelques bourses du gouvernement français, l'essentiel des ressources disponibles pour des étudiants étrangers qui sont souvent dans des situations de grande détresse. De ce fait, la part des étudiants étrangers dans les bourses de Sciences Po a beaucoup augmenté, passant à près de la moitié des bénéficiaires, alors que les étudiants étrangers constituent un peu plus d'un quart des étudiants de Sciences Po. Les deux tiers des étudiants qui ont reçu une bourse à l'échelon 5, qui est celui des étudiants qui connaissent les plus graves difficultés, étaient des étudiants étrangers. C'est un tournant important, puisque jusque-là, la part des boursiers étrangers reflétait à peu près leur proportion dans Sciences Po. Cela pose au service de l'aide sociale des difficultés spécifiques, qui ont été abordées en groupe de travail. Il est beaucoup plus difficile d'apprécier et d'analyser un dossier d'étudiant étranger qu'un dossier français. Les avis fiscaux des salariés français sont bien connus, mais les services d'aide sociale sont plus démunis face à l'absence d'avis fiscal ou face à des données difficiles à interpréter. Cela demande plus de temps et des entretiens avec les étudiants concernés. Mais le service de l'aide sociale a à cœur de répondre à la politique d'ouverture de Sciences Po par une solidarité internationale. On rencontre des étudiants venant notamment de Chine, d'Europe centrale ou des Balkans, dans des situations de très grande détresse financière, que ne connaissent pas les étudiants français boursiers d'enseignement supérieur. Ces étudiants s'accrochent à des études qui peuvent changer leur existence, mais dans des conditions d'extrême précarité. Ghislaine Fau a été particulièrement heureuse de voir naître à Sciences Po un syndicat étudiant qui prenne en compte ces demandes spécifiques. Mais Sciences Po est seul à faire face à ce besoin. Au niveau national, il n'y a pas beaucoup de relais pour parler de ce problème.

Il y a quatre manières principales d'accompagner et de soutenir cette ouverture sociale et internationale. Il faut d'abord mobiliser des ressources accrues. Cela a été fait au niveau de Sciences Po. Le montant de l'aide sociale a continué à augmenter. L'aide publique suit, en tout cas pour les étudiants français. Sciences Po a réussi à revaloriser légèrement le montant des bourses au 4ème et au

5ème échelon. Il faut ensuite mobiliser d'autres ressources : celles des collectivités locales, de l'Union européenne et des entreprises. Un exemple marquant est développé dans le bilan de l'aide sociale. C'est celui du fonds de mobilité internationale. Bien avant que la 3ème année à l'étranger soit obligatoire, Sciences Po avait commencé à mobiliser des ressources pour permettre à tous les étudiants de partir. En 2001-2002, les ressources propres affectées au fonds de mobilité ont été de 147 000 euros. De plus, l'aide Socrates, gérée par David Garibay, à laquelle s'ajoutent les compléments donnés par le ministère de l'Education nationale et la Ville de Paris, a atteint 245 000 euros. L'an dernier, pour la première fois, Sciences Po a reçu des aides spécifiques du ministère de l'Education nationale pour 140 000 euros, sous forme de bourses de mobilité destinées exclusivement aux boursiers d'enseignement supérieur. Cela fait un total de 532 000 euros. En 2002-2003, les ressources propres de Sciences Po affectées au fonds de mobilité internationale passeront de 147 000 à 250 000 euros. On peut espérer que Socrates et ses compléments passeront de 245 000 à 300 000 euros. Le ministère de l'Education nationale a légèrement revalorisé ses bourses, qui passeront de 140 000 à 147 000 euros. Cette année, Sciences Po aura pour la première fois l'aide du Conseil régional d'Ile-de-France, pour des bourses de mobilité destinées aux étudiants en cycle du diplôme. Cela devrait faire un total de 746 000 euros pour soutenir la mobilité internationale des étudiants de Sciences Po. On a là un exemple d'une aide qui a été initiée par Sciences Po, qui a su mettre autour de ce noyau dur plusieurs autres bourses.

La troisième manière de soutenir ces orientations est de s'assurer que l'argent disponible va bien aux étudiants qui en ont le plus besoin. Le groupe de travail est en train d'analyser de façon fine la grille du CROUS et de discuter sur plusieurs schémas possibles. C'est un soutien intéressant pour Ghislaine Fau, tout comme celui apporté il y a quelques années par Louis Chauvel, afin de réfléchir sur une aide sociale qui ne fonctionne pas à l'envers. La quatrième manière d'accompagner ces orientations est d'offrir un service personnalisé de qualité. Les étudiants se sont rendu compte l'année dernière que le service des bourses n'avait pas toujours bien fonctionné. Une des deux collaboratrices de Ghislaine Fau est tombée malade et a ensuite démissionné, ce qui a fait prendre beaucoup de retard au versement des bourses. Le bilan de l'attribution des bourses est bon dans l'ensemble, mais les choses ont été faites dans des délais plus longs que ceux des années précédentes. Les moyens du service des bourses ont été largement augmentés, puisqu'il compte maintenant trois personnes. Les locaux sont plus grands et plus adaptés aux besoins des étudiants. Le service devrait donc s'améliorer. Les questions de disponibilité restent difficiles, parce que les étudiants sont très nombreux à vouloir une information personnalisée de qualité, ce qui prend du temps. De septembre à novembre, le service des bourses a accueilli de nombreux étudiants. L'année prochaine, Ghislaine Fau tentera d'être plus présente qu'elle ne l'a été l'an dernier, où elle s'occupait en partie des étudiants étrangers. A partir de cette année, elle se consacrera uniquement aux questions d'aide sociale. Il faut tenir compte du fait que Sciences Po est dans une situation très favorisée. Lorsque le CROUS organise des réunions et que Ghislaine Fau rencontre ses homologues des universités, elle constate que les équipes ont à peu près la même taille qu'à Sciences Po pour des étudiants beaucoup plus nombreux. Des bourses de mérite sont attribuées aux étudiants préparant des concours de la fonction publique. Elles étaient proposées depuis quelques années aux centres de province. Depuis l'an dernier, elles sont également offertes à Paris I, Paris IX-Dauphine et Sciences Po. L'année dernière, pour 11 bourses proposées, 8 ont été attribuées à des étudiants de Sciences Po. Cette année, sur 19 bourses proposées, 18 ont été attribuées à des étudiants de Sciences Po. Il y a là une efficacité qui tient au fait que le service des bourses de Sciences Po a le temps d'écrire aux étudiants et de confronter des listes, alors que les services des universités ne peuvent que mettre un affichage devant la porte. Le service des bourses de Sciences Po sera attentif à conserver ce suivi personnalisé de qualité.

b) Questions et observations

Anthony MESLE propose que la discussion ne se centre pas sur les questions de démocratisation et d'ouverture de Sciences Po, puisqu'un point sur ces questions sera présenté prochainement par Xavier Brunshvicg. Il propose de se concentrer sur ce qui est au cœur de l'aide sociale et du groupe de travail sur ce point, dont on peut faire un bilan.

Romuald DZOMO-N'KONGO indique que Ghislaine Fau demande régulièrement aux élus étudiants quel est l'avis des étudiants et souhaite savoir s'ils se sentent bien. Il tient à souligner cette disponibilité et cette écoute.

Antoine ASSERAF suggère d'améliorer l'information par un suivi à travers l'espace étudiant sur Internet, afin que les étudiants puissent, avec un mot de passe, savoir à n'importe quel moment où en est leur dossier de demande de bourse. Cela leur éviterait d'avoir à faire la queue chaque semaine et de mobiliser les collaboratrices du service des bourses pour obtenir cette information. Par ailleurs, il est conscient que Sciences Po a déjà fait beaucoup pour aider les étudiants étrangers. Il est difficile de faire plus et il faudra donc trouver des ressources ailleurs. Il est également conscient qu'il y a peu de chances que le gouvernement actuel développe des aides destinées aux étudiants étrangers. Mais depuis le changement d'administration, la Mairie de Paris est beaucoup plus favorable aux étudiants, notamment aux étudiants étrangers. Il indique qu'il a participé avec le Conseil parisien de la vie étudiante au groupe sur l'amélioration de l'accueil des étudiants étrangers, qui s'est tenu il y a trois semaines. Il informera la Commission paritaire des conclusions de ce groupe.

Ghislaine FAU indique qu'une personne est chargée des demandes d'exonération, pour environ 800 dossiers à traiter. Elle est ouverte aux possibilités de suivi informatique des dossiers, à condition que cela n'alourdisse pas trop le travail du service des bourses. Lorsque les choses fonctionnent mal, comme l'année dernière, les étudiants viennent demander où en sont les choses. Mais le temps nécessaire pour leur répondre ne peut pas être consacré aux dossiers, ce qui entraîne de nouveaux retards. Cette année, les choses ont assez bien démarré. Puis à l'approche du 15 novembre, date au-delà de laquelle le service des bourses n'accepte plus de dossiers, un nombre considérable de dossiers ont été apportés. Le service espère terminer à Noël, ou au plus tard début janvier. Ghislaine Fau a refait cet été la page Web sur les bourses. On peut encore l'améliorer et la tenir à jour plus régulièrement. Mais le temps qui serait consacré à faire marcher un système de suivi permanent risquerait d'être pris au traitement des dossiers.

Richard DESCOINGS fait remarquer à Antoine Asseraf qu'il n'y a eu aucune modification de politique d'aide financière aux étudiants étrangers depuis la formation du nouveau gouvernement, que ce soit en termes budgétaires ou en termes politiques. En l'état actuel des choses, ce n'est pas une question politique. En ce qui concerne la Mairie de Paris, il est vrai que des groupes se sont réunis. La direction de Sciences Po a travaillé de près avec la nouvelle municipalité. Il reste que cela n'est pas une compétence municipale et que l'effort de la Ville de Paris sera nécessairement relativement limité.

Thymée N'DOUR rappelle que le groupe de travail sur l'aide sociale doit encore se réunir une fois. Les élus étudiants ont demandé la création de ce groupe pour tenter de réfléchir de manière plus approfondie à l'aide sociale, qu'elle concerne les étudiants étrangers, les étudiants autonomes vis-à-vis de leurs parents ou l'ensemble des étudiants susceptibles de bénéficier de l'aide sociale de Sciences Po. Ce groupe de travail tente de dégager un certain nombre de principes de fonctionnement de l'aide sociale. Aujourd'hui, le système d'exonérations est un système du tout ou rien. Le nombre d'exonérations à 50 % a beaucoup diminué. Le groupe de travail souhaite trouver un moyen de pallier les effets de seuil qui ne favorisent pas la justice sociale. Ce système devrait être plus progressif pour être plus juste. On a dit plusieurs fois aujourd'hui que l'internationalisation et l'augmentation du nombre de boursiers à Sciences Po, notamment parce que l'Etat a modifié ses critères d'attribution de bourses, ont des conséquences sur le système d'aide sociale. Pour sortir de la logique qui consiste à dire qu'il faudra assumer à l'avenir plus d'étudiants défavorisés, et donc trouver des marges de manœuvre à l'intérieur du système actuel, il faut poser un certain nombre de principes, voir quelles seront les évolutions à long terme de l'accueil des étudiants. Cela permettra d'établir un système d'aide sociale plus pérenne. Le fait de baisser les plafonds d'attribution de l'aide sociale pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants défavorisés n'est pas une solution à long terme. Par ailleurs, l'action en faveur des étudiants étrangers doit être nationale, ce sur quoi l'UNEF insiste depuis plusieurs années. Il faut faciliter l'accueil des étudiants étrangers, les procédures administratives, et faire en sorte que la nationalité ne soit plus un critère d'attribution de l'aide

sociale. Il faudrait également un service public du logement pour les étudiants étrangers et développer le système des cautions solidaires pour la location de logements.

Marie-Christine LABROUSSE tient à souligner la qualité et la minutie du travail accompli par le service des bourses. Il est vrai que des évolutions voulues, notamment l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers, posent un certain nombre de problèmes. Mais quand on considère le nombre d'étudiants étrangers aidés par Sciences Po, on constate que l'aide sociale s'est déjà adaptée. Cela ne signifie pas qu'on ne peut pas encore l'améliorer. Mais Ghislaine Fau et son équipe ont fait un travail remarquable, compte tenu des budgets, des équipes et des nouvelles difficultés.

Anthony MESLE précise que Thymée N'Dour voulait dire que l'évolution des missions de l'aide sociale a suivi les évolutions sociologiques des étudiants, mais sans que soient posées explicitement les priorités de l'aide sociale. A partir du moment où on dit qu'il y a des limites et qu'il faut aider certains étudiants plus que d'autres, à partir du moment où on constate que certaines orientations passées de l'aide sociale étaient contestables, il est nécessaire de tout remettre à plat et de poser des principes clairs. Mais il ne s'agit pas de critiquer le travail remarquable de l'équipe du service des bourses.

Erhard FRIEDBERG indique qu'il a également participé au groupe de travail. Quelques éléments de remise à plat étaient nécessaires, notamment pour cibler les étudiants ayant vraiment besoin d'une aide financière. Il est d'accord sur le fait qu'il faudrait intervenir au plan national pour tenter d'augmenter les moyens, mais Sciences Po ne peut pas attendre que ces actions portent leurs fruits pour s'adapter et chercher le plus d'équité possible. Il pense que c'est le sens des réflexions du groupe de travail.

Anthony MESLE rappelle que la réorientation des priorités de l'aide sociale a déjà commencé l'année dernière, sans que les Conseils votent sur cette réorientation. Celle-ci consistait à baisser les plafonds de revenus donnant droit à une exonération et à une bourse, cette baisse devant profiter aux étudiants les plus défavorisés, qui devaient voir leurs bourses augmenter. Cela n'a pas vraiment été le cas, peut-être parce que c'était une année de transition. Mais cette année non plus, le montant des bourses attribuées aux étudiants les plus défavorisés n'a pas augmenté. Le groupe de travail semble être favorable à une nouvelle restriction des exonérations, afin de dégager des ressources à redistribuer. Anthony Meslé souhaite que la direction de Sciences Po s'engage à ce que cela se traduise par une augmentation des bourses pour les plus défavorisés.

Ghislaine FAU répond qu'en 2000-2001, à l'occasion du passage à l'euro, les échelons 4 et 5 ont été revalorisés à la fois pour les compléments de bourses et pour les bourses spécifiques à Sciences Po. Les bourses de 5ème échelon, qui étaient de 12 000 francs, sont passées à 2000 euros, soit 13 119 francs, alors que le budget était très tendu. Les bourses de 4ème échelon sont passées de 10 000 francs à 1600 euros, soit 10 495 francs. Ce n'est peut-être pas autant qu'on l'aurait souhaité, mais Ghislaine Fau n'a pas oublié qu'elle s'était engagée à augmenter autant que possible les bourses des étudiants les plus défavorisés. Mais il faut tenir compte de l'arrivée massive d'étudiants ayant besoin d'aide sociale. La première préoccupation de Ghislaine Fau est de continuer à attribuer des bourses d'un même montant à un nombre d'étudiants qui ne cesse d'augmenter. Cela implique de trouver des ressources croissantes.

Julien BOURROUILHOU pense que pour avoir une vision claire des évolutions, il faudrait joindre au bilan les chiffres d'augmentation du nombre d'étudiants ayant besoin de l'aide sociale. Il n'a pas *a priori* sur la question de la baisse des exonérations, mais lors de la dernière réunion du groupe, on a vu qu'une nouvelle baisse atteindrait une population qui n'est pas forcément très aidée. Il s'agit des étudiants dont les revenus familiaux annuels se situent entre 150 000 et 200 000 francs. Cela regroupe différentes catégories, par exemple des enfants d'agriculteurs, d'enseignants, de journalistes et de retraités. Il demande quelle est la part à Sciences Po des étudiants venant de ces familles. Il se demande si une baisse de 50 000 francs du plafond de revenus sera suffisante et ne risque pas de repousser le problème à l'année prochaine. L'argument présenté en faveur d'une nouvelle baisse était que par rapport au revenu médian français, le système donnait à des étudiants plutôt favorisés.

Sciences Po doit dire quels sont les étudiants concernés par l'ouverture sociale. Il faudrait une vision prospective des étudiants que l'on aidera les prochaines années.

Ghislaine FAU répond qu'on ne peut pas le savoir à l'avance.

Julien BOURROUILHOU fait remarquer que l'année prochaine, Sciences Po accueillera en cycle du diplôme beaucoup d'étudiants venant des 1ers cycles délocalisés. La vie à Paris leur coûtera plus cher. Il serait bon d'avoir des éléments d'appréciation chiffrés de la politique d'aide sociale en fonction des évolutions de la population des étudiants.

Ghislaine FAU souligne que la démocratisation à Sciences Po se mesure notamment au nombre d'étudiants enfants d'ouvriers et d'employés. Lorsque Louis Chauvel a fait son étude, ces deux catégories mises ensemble représentaient moins de 5 % des étudiants de Sciences Po. Les étudiants dont les revenus familiaux sont compris entre 150 000 et 200 000 francs n'appartiennent pas à ces deux catégories. On ne démocratisera pas Sciences Po en faisant entrer plus d'enfants d'enseignants du secondaire. Ils sont déjà là.

Julien BOURROUILHOU répond que pour mieux évaluer la situation, il faut que les éléments de comparaison soient similaires d'un document à l'autre. Par exemple, pour les conventions d'éducation prioritaire, on avait réfléchi en termes de CSP. Ici, on parle de salaires, ce qui n'est pas la même chose. Si on parle d'ouverture sociale, il faut être très précis sur ce qu'on veut et indiquer les CSP auxquelles ces plafonds de revenus doivent correspondre.

Richard DESCOINGS aimerait que l'on organise un grand débat national, y compris devant les organisations syndicales étudiantes, pour dire ce que gagnent les familles des étudiants de Sciences Po, ce que sont les montants d'exonérations et à qui vont les bourses. Ce serait très intéressant. Cela clarifierait les choses et permettrait de sortir de Sciences Po. On ne parle pas toujours de la même chose quand il s'agit d'aide sociale. L'aide sociale pour l'ensemble des Français, y compris de la génération de Richard Descoings, n'a rien à voir avec l'aide sociale pour l'ensemble des étudiants et encore moins avec l'aide sociale pour les étudiants de Sciences Po. On s'apercevrait des gouffres qui séparent ces trois éléments. Il faut mettre en perspective les aspirations des étudiants de Sciences Po représentés par leurs élus avec les aspirations de l'ensemble des étudiants représentés au niveau national, puis envisager la question des ressources de la génération comprise entre 17 et 25 ans. Personne ne souhaite que sous les incitations de ceux qui représentent les classes moyennes, se creuse la déchirure du tissu social entre les classes populaires et les classes moyennes. C'est un sujet politique très fort. Un ancien premier ministre en avait fait l'un de ses slogans. Il est intéressant de voir que l'alliance entre les classes populaires et les classes moyennes ne s'est pas faite, en tout cas électoralement. Il faut peut-être se poser la question de savoir si les uns tiennent tellement à une alliance avec les autres. C'est un point social, mais aussi de politique universitaire et de politique propre à Sciences Po. Si la démocratisation de Sciences Po consiste à admettre plus d'enfants d'enseignants, on n'est pas près d'approfondir la notion de démocratisation des élites. Richard Descoings est prêt à ouvrir ce débat au niveau national, afin que les uns et les autres présentent clairement leurs positions. Les partenaires de Sciences Po sont souvent ébahis par le système de l'Institut. Sciences Po doit faire un effort d'explication afin que son système d'aide sociale ne perde pas sa légitimité. S'il se disait à l'extérieur que Sciences Po aide essentiellement ceux qui ont déjà des moyens suffisants, Sciences Po n'en sortirait pas grandi. Or ce message est en train de se répandre dans un certain nombre de cercles politiques, syndicaux et idéologiques. Il est d'accord sur le fait qu'il faut travailler sur les effets de seuil. Mais à quel niveau ? Il y a un effet de seuil entre ceux qui ne sont pas contribuables à l'ISF et ceux qui le sont. Il est moins préoccupant que celui qui sépare les familles qui ne paient pas l'impôt sur le revenu et celles qui le paient. Un effet de seuil ne signifie rien en soi. Il est normal que ceux qui ont plus contribuent davantage à faire en sorte que ceux qui ont moins obtiennent une aide suffisante. Enfin, il est très heureux de voir que l'ensemble des organisations syndicales se préoccupent de l'aide aux étudiants étrangers. Là encore, il serait très intéressant d'organiser un grand débat avec l'ensemble des étudiants lorsqu'on proposera que l'aide financière de l'Etat aille principalement, comme c'est le cas à Sciences Po, aux étudiants étrangers. Richard Descoings ne doute pas que beaucoup d'organisations syndicales seraient favorables à une

telle évolution. En tout état de cause, Sciences Po ne peut pas attendre que les décisions se prennent à l'échelon national. Si on l'avait fait, les étudiants étrangers à Sciences Po ne seraient pas aidés financièrement. Richard Descoings entend souvent dire que ce n'est pas à Sciences Po de définir une politique d'aide sociale. Or soit Sciences Po a une responsabilité dans la définition de la politique d'aide sociale, soit l'Institut n'en a pas, et il n'a donc pas à se préoccuper d'une redistribution à travers l'aide financière. Dans ce dernier cas, il ne faudrait plus aider les étudiants étrangers. Enfin, Richard Descoings est favorable à ce que l'on fixe des principes, y compris quantitatifs, en ce qui concerne l'aide sociale. En tant qu'administrateur de la FNSP, cela lui aurait permis de faire des économies depuis 1997. A l'époque, les Conseils s'étaient expressément prononcés pour que le montant de la redistribution du produit des droits de scolarité en termes d'aide financière soit plafonnée à 33 %. Ce plafond a été largement dépassé sans autorisation des Conseils. Il faut se méfier des grandes décisions de principe qui pourraient enchaîner les générations à venir dans le droit d'aujourd'hui.

Anthony MESLE répond qu'il ne s'agit pas d'enchaîner les futurs responsables et étudiants de Sciences Po, mais de dire clairement ce que l'on veut. A son avis, l'aide aux étudiants étrangers constitue une des priorités à venir. C'est ce qu'il veut dire quand il parle de principes à fixer.

Erhard FRIEDBERG souhaite insister sur la notion d'*adverse selection*. On est dans l'incertitude pour un certain nombre d'étudiants étrangers. Il faut donc s'assurer que l'on est bien capable d'évaluer la réelle situation financière de ces étudiants. Par exemple, en France, un revenu égal entre un enseignant du secondaire et un agriculteur signifie que l'agriculteur peut gagner trois fois ce que gagne l'enseignant. Il faut faire très attention. Un certain nombre de situations financières, notamment dans les pays d'Europe de l'Est, sont extrêmement opaques.

Ghislaine FAU répond qu'il y a des situations différentes. Dans certains cas, la profession des parents permet d'avoir une idée assez exacte du revenu familial. Certains étudiants étrangers peuvent être des fils d'enseignants ou de chercheurs sans que leur famille puisse entretenir un enfant en France, du fait de la valeur de la monnaie. En revanche, certaines situations sont plus opaques et le service des bourses n'a pas toujours le moyen de faire les enquêtes nécessaires. A un certain moment, on avait discuté de la possibilité de faire appel aux ambassades et consulats français à l'étranger, mais Ghislaine Fau doute que cela entre dans leurs prérogatives. Il y a eu des cas où le service des bourses n'était pas sûr de la situation de l'étudiant, par exemple lorsque les parents étaient commerçants au Proche-Orient ou au Maghreb. Il faut tenter de trouver les justificatifs les plus parlants. Le loyer peut en être un. De temps à autre, on découvre une situation anormale lorsqu'un étudiant vient demander une bourse et qu'on s'aperçoit qu'il paie un loyer de plus de 3000 francs à Paris. L'équipe du service des bourses est préoccupée par cette question. Il faudrait peut-être recourir à des gens qui connaissent bien certains pays.

Erhard FRIEDBERG indique que c'est ce qu'il voulait proposer. On trouve à Sciences Po plusieurs personnes qui connaissent bien les pays de l'Est. Elles pourraient peut-être donner des indications permettant d'y voir plus clair. Il ne s'agit pas de jeter le soupçon sur ces étudiants, mais il ne faut pas non plus être trop angéliques.

Ghislaine FAU est d'accord, d'autant plus que cela suscite chez les étudiants des bavardages qui pourraient donner à d'autres l'idée de tromper le service des bourses.

V. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2003

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique que le dossier remis aux membres de la Commission paritaire contient le calendrier prévisionnel des opérations électorales 2003. Ce calendrier est décalé de deux semaines par rapport au calendrier des autres années, en raison de la tenue de la Convention européenne des

étudiants à Sciences Po les 16, 17 et 18 janvier. Pour que cette convention n'interfère pas avec la campagne électorale et le scrutin, tout a été décalé de deux semaines. Cela pourrait permettre d'envoyer plus en avance par rapport au début de la campagne électorale les professions de foi des différentes organisations candidats.

b) Questions et observations

Julien BOURROUILHOU demande quand les représentants des syndicats auront à leur disposition les feuilles d'émargement pour la signature des listes de candidats.

Guillaume PIKETTY répond qu'elles seront disponibles début janvier.

Edmond ESPANEL constate que le scrutin est prévu les 29 et 30 janvier. Il suppose que comme les autres années, un système de vote par procuration est prévu pour les étudiants en stage et à l'étranger. Il demande quelles sont les modalités d'information des étudiants et les délais pour établir une procuration.

Guillaume PIKETTY répond que chaque étudiant de Sciences Po recevra un mail l'informant de la tenue des élections, de la possibilité de voter par procuration et des modalités à suivre. Cette procédure suivant le même déroulement depuis trois ans, ces pratiques devraient commencer à entrer dans les esprits et dans les mœurs.

Edmond ESPANEL demande s'il s'agit de l'e-mail du groupe étudiant, Sciences-Po.org, et non de l'e-mail déclaré lors de l'inscription administrative.

Guillaume PIKETTY répond qu'il s'agit de l'e-mail sciences-Po.org. Il ajoute que lors de l'inscription administrative, les étudiants sont informés de la possibilité de créer un lien entre le mail Sciences-Po.org et leur mail personnel. Il espère que ces liens sont de plus en plus nombreux. L'administration est par ailleurs en contact régulier avec les étudiants de 3ème année à l'étranger. Ils recevront également un mail d'information.

Thymée N'DOUR demande s'il n'est pas possible d'organiser ce scrutin dans le petit hall.

Richard DESCOINGS répond que ce n'est pas possible pour des raisons de sécurité. Un certain nombre d'organisations s'opposent à des élections étudiantes démocratiques. Il est du devoir du directeur de faire en sorte qu'il soit le plus difficile possible de porter atteinte aux opérations de vote. Par définition, ce qui est en accès direct depuis les portes d'entrée est moins en sécurité que ce qui se déroule dans les étages.

Anthony MESLE a l'impression que le vote a toujours lieu dans la salle la plus inaccessible, au dernier étage.

Guillaume PIKETTY répond que la direction souhaite éviter toute possibilité de trouble des opérations électorales.

Richard DESCOINGS ajoute que la direction a suffisamment démontré son souci de faire en sorte que tous les étudiants de Sciences Po soient informés des élections.

Antoine ASSERAF fait remarquer qu'il est déjà difficile de mobiliser les étudiants pour aller voter. Le fait que la salle soit si éloignée risque d'en décourager certains.

Richard DESCOINGS lui répond que s'il considère que l'engagement étudiant pour se faire représenter se mesure au nombre de marches à gravir pour aller voter, c'est à désespérer de la démocratie.

Antoine ASSERAF demande si on pourrait informer les étudiants étrangers sur les modalités de déroulement du vote. L'année dernière, on a constaté que les étudiants étrangers ne connaissaient pas bien les procédures en vigueur.

Guillaume PIKETTY répond que ce sera fait selon deux modes. En premier lieu, il existe depuis quelques années une réunion d'information sur les élections. Celle-ci n'a jamais attiré plus de trois étudiants. Mais elle se tiendra encore cette année et la direction sera très précise sur les dates et le

déroulement du processus. En second lieu, une information précise sur les modalités de vote sera diffusée à plusieurs reprises, et jusqu'aux jours du scrutin compris.

Julien BOURROUILHOU demande si la campagne électorale s'arrête le mardi 28 janvier au soir ou si les syndicats peuvent distribuer des tracts pendant les opérations comme ils l'ont fait l'an dernier.

Guillaume PIKETTY souhaite maintenir les modalités mises en place l'année dernière, à condition que la campagne électorale ainsi prolongée ne se déroule pas à l'étage où sera installé le bureau de vote.

VI. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES 4 ET 18 NOVEMBRE 2002

Les procès-verbaux sont adoptés, sous réserve de quelques modifications.

VII. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES (arrêt de la cassette)

Antoine ASSERAF se félicite que la *Newsletter* soit affichée. Il pense qu'il faudrait améliorer encore l'affichage. Il suggère également d'améliorer la communication sur le séjour d'études semestriel en cycle du diplôme, en éclaircissant les règles sur ce point.

Léonard GOURINAT déplore que les affiches sur le panneau d'affichage de l'UNI soient régulièrement dégradées.

Richard DESCOINGS regrette ces agissements, et les condamne.

Anthony MESLE fait remarquer que l'UNI n'est pas la seule organisation à subir ce type de préjudice.

Antoine ASSERAF propose de condamner clairement ces agissements.

Léonard GOURINAT souhaite une condamnation de principe.

Vote :

La Commission paritaire vote à l'unanimité une motion condamnant la dégradation des affiches des syndicats étudiants.

La séance est levée à 20 h 10.